

COMMISSION FEMININE

Réunion du mardi 10 septembre 2024
Procès-verbal n° 01

Président M. Laurent LARBALETTE
Présents Mmes Sandrine BOURCIER et Claire LASMIER
MM. Guillaume BEGAY, Olivier DAUBA, Vincent LEPROUST, Stéphane QUARESMA
Assistent Mme Coralie RENETEAU et M. Tony RICHARD

Ententes féminines

La commission donne un avis favorable aux demandes d'entente effectuées par les clubs suivants :

Jeunes :

U11-U13F : Buxerolles/Vouneuil Béruges

U15F : Vouneuil Béruges/Buxerolles ; Poitiers 3 Cités/Poitiers ASAC

U18F : Buxerolles/Vouneuil Béruges ; Poitiers 3 Cités/Poitiers ASAC

U14-U17F : Nord Vienne/Sammarçolles/ASM/3 Moutiers/ St Léger de Montbrillais/Beuxes (avis favorable donné avec réserves)

Seniors F :

D1F : Echiré/Celles Verrines/Chauray

D3F : Fleuré/Vernon ; ASM/Les Trois Moutiers ; Chauvigny/Jardres (1)

A8 : Chauvigny/Jardres (2) ; Colombiers/Ouzilly

Actions Foot féminin

Rentrée du foot féminin : A l'instar de la rentrée des U6-U9 et de la rentrée des U10-U11 chez les garçons, le foot féminin fera sa rentrée le samedi 28 septembre à Quinçay pour les catégories de U6F à U13F. Sont invitées à participer toutes les féminines licenciées ou non. Les activités auront lieu de 10h à 12h pour les U6F-U10F (accueil à 9h30) et de 14h30 à 17h pour les U11F-U13F (accueil à 14h). La participation de membres de la commission est souhaitée pour cette journée.

Festifoot U13F : Les 15 équipes U11-U13F engagées en championnat, y compris les équipes réserves, sont invitées à participer à un tour qualificatif le samedi 19 octobre 2024 afin de désigner les 8 équipes qui participeront à la finale départementale programmée le 5 avril 2025. La répartition des 15 équipes dans les 4 poules est effectuée par la commission.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
Poitiers Stade (1) Gj VVM Chauvigny (2) Poitiers 3 Cités Nieuil l'Espoir	GJ VVM Chauvigny (1) Poitiers Stade (2) Buxerolles/Vouneuil B. GJ Avenir 86	Neuville Châtelleraut Loudun GJ Sud Haut Poitou	La Chapelle-Bâton Montmorillon Lusignan

Les rencontres auront lieu sur le terrain du premier cité de chaque poule.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème}, à la condition qu'elles soient l'équipe première (1) et engagées avant le 31 août 2024, seront qualifiées pour la finale départementale.

Chaque équipe aura le droit à 12 joueuses maximum inscrites sur la feuille de match. Les U11F peuvent participer avec un maximum de 3 joueuses. Les joueuses U10F ne sont pas autorisées à participer. Le règlement détaillé de la compétition sera diffusé par le District avant le 1^{er} tour qualificatif.

Journée des Féminines : La date prévisionnelle de la journée des féminines est le samedi 26 avril

2025. Comme en 2024 à Neuville, elle ne concernera que les jeunes U6F à U18F. Aucun match de compétition féminines jeunes du pôle 79-86 ne sera programmé ou remis ce jour-là.

La commission fera appel aux clubs pour trouver un site disposant idéalement de 3 terrains à 11 permettant de disposer de 6 terrains à 8.

Travaux complémentaires de la commission

Evolution des championnats : Il est urgent de réfléchir, avec la commission féminine des Deux-Sèvres, sur une réforme des championnats seniors pour une mise en application dès la saison prochaine, dans la mesure du possible. En effet, la constitution de la poule de D1F avec 10 équipes a été particulièrement laborieuse suite à 2 forfaits généraux en D1F la saison dernière alors qu'aucune équipe de R2F n'était reléguée dans notre pôle 79-86. Il a fallu faire appel successivement à toutes les équipes classées de la 3^{ème} à 9^{ème} place en D2F sans trouver de volontaire pour accéder en D1F. C'est finalement le club de Thouars (1^{er} de D3F en 2023-2024) qui a accepté l'accession en D1F.

L'équipe de Lusignan s'étant retirée du championnat D2F, le CO Cerizay et Poitiers Stade (2) ont accepté l'accession en D2F, laissant le D3F à 8 équipes.

La réflexion portera sur un retour à 2 niveaux seulement (D1F et D2F) avec une phase de brassage en D2F.

Challenge Respect et Prévention : La Commission Respect et Prévention nous a proposé de mettre en œuvre pour les féminines seniors à 11 les deux challenges déjà opérationnels pour les compétitions masculines. L'un serait dédié à la D1F, puisqu'il y a des arbitres officiels, qui s'inspirerait du challenge Respect et Prévention, avec comptabilisation des sanctions, jaunes, rouges, pour les joueuses et le staff. L'autre s'inspirerait du challenge Respect et Convivialité, mis en place dans les divisions où il n'y a pas d'arbitres officiels désignés régulièrement, et pour lequel les équipes votent pour élire le club qui les a le mieux reçu.

COMMISSION FEMININE

Réunion par consultation électronique du mercredi 25 septembre 2024
Procès-verbal n° 02

Président M. Laurent LARBALETTE
Présents Mmes Sandrine BOURCIER et Claire LASMIER
MM. Guillaume BEGAY, Olivier DAUBA et Vincent LEPROUST

Féminines U11-U13F

Forfait

Match n° 29266096 : Bressuire (1) – Loudun (1) en poule F du 21/09/2024

1^{er} forfait de Loudun (1) (sans déplacement)

La commission décide de ne pas appliquer de pénalité financière pour la 1^{ère} journée de championnat.

Forfait général

Forfait général de l'équipe du SO Châtelleraut en U11-U13F poule E, les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Amende de 39€ (3x13€) au club du SO Châtelleraut.

Féminines U15F

Forfait

Match n°29241781 : Poitiers 3 Cités/ASAC (1) – Vouneuil/Buxerolles (1) en poule B du 14/09/2024

1^{er} forfait de Vouneuil Béruges/Buxerolles (1) (sans déplacement)

La commission décide de ne pas appliquer de pénalité financière pour la 1^{ère} journée de championnat.

Match n°29241783 : Châtelleraut SO (1) – Nieuil l'Espoir (1) en poule B du 14/09/2024

1^{er} forfait de Châtelleraut SO (1) (sans déplacement de Nieuil l'Espoir (1))

La commission décide de ne pas appliquer de pénalité financière pour la 1^{ère} journée de championnat.

Match n°29241786 : Poitiers 3 Cités/ASAC - Châtelleraut SO (1) en poule B du 21/09/2024

2^{ème} forfait de Châtelleraut SO (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Châtelleraut SO.

Féminines Seniors DEPARTEMENTAL 2

Forfait

Match n° 29405554 : Avenir 79 (2) – Fleuré/Vernon (1) en poule A du 15/09/2024

1^{er} forfait de l'équipe d'Avenir 79 (2) (sans déplacement de l'équipe de Fleuré/Vernon (1))

La commission décide de ne pas appliquer de pénalité financière pour la 1^{ère} journée de championnat.

Match n° 29405557 : Venise Verte (1) - Avenir 79 (2) en poule A du 22/09/2024

2^{ème} forfait de l'équipe d'Avenir 79 (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club d'Avenir 79

FMI TARDIVES

Non amendé s'agissant du premier retard

Match n° 29226525 : St Romans Les Melle (1) – Echirecelleschauray (1) du 15/09/2024 en D1F

Match n° 29226527 : Thouars (1) - Avenir 79 (1) du 22/09/2024 en D1F

Rappel : Les FMI doivent être transmises au plus tard le lundi midi qui suit la rencontre.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : mardi 1^{er} octobre 2024.

Le président, Laurent LARBALETTE.